

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Crise-sanitaire-ou-non-les-anti-IVG-sont-au-front>



école & société

Crise sanitaire ou non : les anti-IVG sont au front

- Société - Actu -

Date de mise en ligne : mercredi 3 juin 2020

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Chaque année en France, 200 000 femmes recourent à un avortement dont un quart réalisé hors hôpital. Dans le cadre de l'état sanitaire d'urgence, son accès a été assoupli afin de ne pas mettre en difficulté celles qui voudraient en bénéficier, mais une frange conservatrice associative et politique continue de s'opposer au droit à disposer librement de son corps.

Recours, des associations pro-vie, rejeté devant le Conseil d'État

Le 14 avril 2020, le ministre des Solidarités et de la Santé a adopté un arrêté dans le contexte de de l'épidémie Covid-19. Le premier article prévoit notamment la possibilité de réaliser une IVG par voie médicamenteuse à domicile et par téléconsultation jusqu'à la septième semaine de grossesse.

Cependant, plusieurs associations pro-vie proche de la Manif pour tous, notamment Alliance Vita, Juristes pour l'enfance et Pharmac'éthique, ont demandé au Conseil d'État la suspension cette décision. Le 22 mai, la plus haute juridiction administrative a écarté ce recours. En effet, il a été rappelé que le ministre est en droit de modifier l'organisation et le fonctionnement du système de santé pour faire face à l'épidémie. De surcroît, la téléconsultation contribue à réduire la circulation du virus. De plus, médecin et sage-femme informent des mesures à prendre en cas de difficulté. Enfin, l'allongement du délai de cinq à sept semaines a été validé par la Haute Autorité de la Santé.

Amendement, pro-IVG, refusé par le Sénat à majorité conservatrice

Dans le cadre du projet de loi portant sur les « dispositions urgentes face à l'épidémie de Covid-19 », Laurence Rossignol (PS) a déposé un amendement visant à augmenter le délai, durant l'état d'urgence sanitaire de 12 à 14 semaines pour pratiquer un avortement en milieu hospitalier. Il est issu d'une demande des médecins afin de répondre à la détresse des femmes. En effet, la crise sanitaire a impacté l'accès à cet acte médical et les violences intrafamiliales ont renforcé le risque de grossesses non désirées.

Dans la soirée du 28 mai, le Sénat a rejeté la proposition à 13 voix prés. Ainsi, Les Républicains et Les Indépendants ont voté contre. En outre, les sénateurs de la LREM se sont abstenus alors que le ministre des Relations avec le Parlement avait exprimé un avis défavorable.

Crise sanitaire ou pas, les conservateurs ne désarment pas pour limiter l'accès à l'avortement. Cet épisode met en lumière leurs importants moyens juridiques et financiers, ainsi que leurs relais politiques.

Pour le SE-Unsa, la vigilance doit être constante pour que les droits et la santé des femmes ne soient pas remis en cause, alors qu'il reste tant à conquérir.